



Rapport des vérificatrices aux comptes pour l'exercice 2020

En notre qualité de vérificatrices aux comptes, nous avons procédé, ce jour, au contrôle des comptes du Tennis-Club Ardon portant sur l'exercice 2020.

2020, une année particulière, mode Covid 19, qui aurait pu se solder par un exercice difficile pour notre club. Or, il n'en fut rien. Grâce à la motivation du comité fortement stimulé par sa présidente, le tournoi de doubles a pu se dérouler mais de manière allégée. Ce dernier qui a dégagé un bénéfice de Fr. 6'180.05, conjugué au précieux soutien de l'ARVST de Fr. 8'375.50 ainsi qu'à la subvention exceptionnelle de la municipalité influencent de façon déterminante la situation financière du club. Ces entrées permettent notamment au club d'amortir sereinement la dette.

Les examens et contrôles que nous avons effectués indiquent que la comptabilité est exacte et régulièrement tenue.

L'exercice boucle sur un résultat de Fr. 1'489.75.

Les amortissements et provisions se montent à Fr. 15'000.00.

Sur la base de ce qui précède, nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge à notre trésorière Mme Antonella Vivani, en la remerciant pour son engagement et le sérieux de son travail.

Nous vous invitons également à applaudir tout le comité pour son dévouement, grâce auquel nous pouvons vous présenter une situation saine de la société.

Ardon, le 24 mars 2021

Les vérificatrices :

Marianne Kamerzin Valli

Raphaële Gaillard